

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 003/BEAC/SG/DOP/PADEMFUAP/UGRIF/2020-MI

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) - Cameroun

Projet d'Appui au Démarrage du Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PADEMFUAC)

Secteur Gouvernance économique et financière

Référence de l'accord de financement : **Don n° 5500155013701**

N° d'Identification du Projet : **Projet n° P-Z1-H00-072**

La **Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)** a reçu du Groupe de la Banque Africaine de Développement un don sur les ressources du Fonds d'Assistance Technique en faveur des Pays à Revenu Intermédiaire (le « FAT-PRI ») pour financer les activités du **Projet d'Appui au Démarrage du Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PADEMFUAC)**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour recruter un **consultant pour élaborer un business plan du Dépositaire Central de la CEMAC à créer**.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

Au terme de la première phase de projet du marché financier unifié de la CEMAC concrétisée par la fusion institutionnelle et physique effective des deux Bourses, des deux Régulateurs et des trois Dépositaires Centraux, une deuxième phase est lancée pour identifier et activer les principaux leviers de dynamisation du marché financier régional dont est issu le Dépositaire Central Unique provisoirement géré par la BEAC en attendant l'agrément d'une entité dédiée à cette activité. La mission du consultant consistera donc à apporter, à travers l'élaboration d'un Business Plan, un appui à la restructuration et à l'optimisation des structures du Dépositaire Central Unique en une entité autonome. Ce document doit définir les axes de pilotage stratégique et opérationnel d'une entreprise en création ou en développement suivant une démarche rigoureuse et progressive. Par conséquent, le Consultant doit présenter l'ensemble des plans et d'actions qui permettraient de répondre en permanence aux principales questions d'organisation, de viabilité, de rentabilité et de développement d'une entreprise. La durée de réalisation de la mission est estimée à 3 mois.

L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF), invite les Consultants (firmes des consultants / bureaux d'étude) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour fournir les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants doivent justifier d'une connaissance et expérience dans le processus d'élaboration de business plan et d'une bonne connaissance du secteur financier, du marché des capitaux et infrastructures du marché financier au cours des dix (10) dernières années. Ils peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. Les termes de référence peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse www.beac.int.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Africaine de Développement », édition d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 09 heures à 14 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 26 mars 2020 à 14 heures et porter expressément la mention « AMI pour les services de consultants pour l'élaboration d'un business plan du Dépositaire Central de la CEMAC ».

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Tél : (+237) 22 23 40 30/60, Fax : (+237) 22 23 33 29

A l'attention du Coordonnateur du Projet, Porte 1208, Email : adoum@beac.int copie à aboubakar@beac.int.

Yaoundé, le 06 mars 2020

**BANQUE DES ETATS
DE
L'AFRIQUE CENRTALE**

**TERMES DE REFERENCE pour le recrutement d'un consultant : Mission
d'élaboration du business plan du dépositaire central de la CEMAC à créer**

00000

1- Contexte

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été constituée en 1994 comme une union douanière et monétaire, sous l'impulsion de six États membres (Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Guinée Équatoriale et Gabon).

En octobre 2017, les chefs d'Etat de la CEMAC ont décidé d'engager la fusion des marchés financiers de la sous-région. La mise en œuvre de cette décision a été confiée à la BEAC par l'Acte Additionnel n° 06/17-CEMAC-COSUMAF-CCE-CE du 19 février 2018 portant unification du marché financier de la CEMAC, complété par la décision du Comité de pilotage du PREF-CEMAC du 27 février 2018. Pour y parvenir, une démarche stratégique a été définie de manière consensuelle, en mars 2018, avec l'ensemble des acteurs des deux marchés financiers de la CEMAC. Elle s'articule en deux phases :

- la première phase, consacrée à la fusion institutionnelle et physique effective des deux Bourses, des deux Régulateurs et des trois Dépositaires Centraux, dans l'optique de mettre en place les structures du marché financier unifié ;
- la deuxième phase porte sur la restructuration et l'accompagnement des structures du marché financier unifié (Régulateur, Bourse des valeurs et Dépositaire Central Unique), afin de garantir leur démarrage efficace et réussi.

La première phase a connu un aboutissement décisif avec l'accomplissement de la fusion institutionnelle et physique des structures existantes, en l'occurrence des deux Régulateurs (Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et Commission des Marchés Financiers du Cameroun (CMF)), effective depuis mars 2019, des trois Dépositaires Centraux (Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun (CAA), Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT)) en juin 2019 et des deux Bourses (BVMAC et Douala Stock Exchange (DSX)) en juillet 2019.

Le marché financier régional est unifié et comprend désormais :

- un régulateur unique basé à Libreville (Gabon), indépendant et doté des pouvoirs et moyens nécessaires pour réguler le marché financier régional unifié ;
- une bourse unique, dont le siège est fixé à Douala (Cameroun) issue de la fusion de deux bourses existantes ;

- un dépositaire central unique du marché financier provisoirement logé aux services centraux de la BEAC, au Cameroun. En effet, à la faveur de la fusion boursière en CEMAC, la Banque centrale d'Afrique centrale a reçu, en juin 2019, un agrément pour assurer le rôle de dépositaire central en attendant l'agrément d'une entité dédiée à cette activité. L'exercice par la BEAC de cette activité prendra fin courant l'année 2022.

La seconde phase du projet de fusion, lancée en juillet 2019, vise à identifier et activer les principaux leviers de dynamisation du marché financier régional, afin de garantir sa réussite. Elle sera supervisée par la BEAC, avec l'appui de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de MAROCLEAR (Dépositaire Central du Maroc), et portera entre autres, sur **la restructuration et l'optimisation des structures du marché financier unifié** (Régulateur, Bourse et Dépositaire Central Unique), afin de garantir leur fonctionnement efficace.

Dans le cadre de cette restructuration, il est à cet effet prévu de créer une entité autonome de Dépositaire Central Unique de la CEMAC.

2- Définitions et objectif général de la mission

2.1 Le Dépositaire Central

Le Dépositaire Central est l'organe chargé d'organiser et de gérer le processus de dénouement des opérations négociées sur le marché. C'est une composante centrale dans l'organisation des flux des titres dans un marché financier et, en particulier, dans un environnement de titres dématérialisés.

Les principales missions du Dépositaire Central sont :

- Conservation des titres de valeurs mobilières admises;
- Tenue de comptes courants des valeurs mobilières admises;
- Affectation des codes relatifs à ses affiliés ;
- Agent de règlement/livraison des valeurs mobilières admises à la cote de la Bourse Régionale.

2.2 Le Business Plan

Le Business Plan est un document de pilotage stratégique et opérationnel d'une entreprise en création ou en développement, rédigé à l'issue d'une démarche rigoureuse et progressive. Il doit présenter l'ensemble des plans et d'actions qui permettraient de répondre en permanence aux principales questions d'organisation, de viabilité, de rentabilité et de développement d'une entreprise.

2.3 Objectif général de la mission

L'objectif global est d'élaborer le Business Plan du Dépositaire centrale unique de la CEMAC et de l'aider à son appropriation comme guide pratique de management stratégique et opérationnel.

Ainsi, la consistance de la mission comprend les volets suivants :

- **Etude de l'existant** : sur la base d'un diagnostic sur le terrain et de la documentation mise à disposition.
- **Etude juridique** : statut juridique, lois applicables, prérequis juridiques, statuts, obligations, conventions ou accords, etc.
- **Etude de marché**: comprenant une étude des différents éléments du marché, notamment :
 - Le secteur d'activité et la situation du marché
 - L'environnement externe : les parties prenantes directes et la concurrence
 - L'offre de service
 - Stratégie commerciale et marketing
- **Etude technique et opérationnelle** : qui englobe généralement : l'organisation, les ressources humaines et matérielles, les outils, les processus, les mécanismes de contrôle et supervision, la stratégie de communication, etc.
- **Etude financière (ou business model)** comprenant typiquement les plans d'investissement, d'amortissement, de financement et de trésorerie, les besoins de fonds de roulement, la rentabilité et retour sur investissement, analyse de la viabilité financière, etc.
- **Etude des risques, des opportunités et des facteurs clés de succès**

Les éléments indiqués sont à titre indicatif, le concurrent pourra proposer un contenu ajusté du business plan dans sa méthodologie, à condition que les volets principaux d'un plan d'affaires y figurent.

3- Indicateurs de performance

Le consultant s'engage à fournir les prestations conformément aux normes professionnelles et aux meilleures pratiques.

Les critères de performance sont :

- Le respect des clauses contractuelles;
- La qualité de la relation de travail entre le consultant et l'équipe interne ;
- Le respect du calendrier de réalisation à convenir ;
- La qualité des livrables ;

4- Méthodologie

Le consultant doit proposer une méthodologie claire, accompagnée du détail des activités à réaliser et livrables à fournir dans chacune des étapes proposées.

Les activités et livrables définis doivent permettre de répondre à chacun des volets de la mission ; tels que décrit ci-dessus, et témoigner de sa compréhension de l'objectif générale de la mission et des spécificités du contexte.

La méthodologie sera ensuite discutée (ajustée si nécessaire) et validée entre le consultant et l'équipe projet interne.

5- Logistique

La mission est basée principalement au siège de la BEAC, qui remplit le rôle de Dépositaire central de la CEMAC.

6- Durée de la mission

La mission devra être réalisée sur une durée maximale de trois (3) mois.

7- Qualification du consultant

Le consultant devra être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC + 4) et avoir une expérience d'au-moins quinze (15 ans) dont cinq (5) ans dans l'élaboration des plans stratégiques et des plans d'affaires. Dans le cas d'un cabinet, cette exigence s'appliquerait au moins au chef de mission.

Vue l'importance de la mission, une expérience et une connaissance du secteur financier et du marché des capitaux sont exigées.

Le consultant devra présenter les qualités suivantes :

- Motivé par le conseil et les analyses financières ;
- Capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- un sens aigu des relations humaines et d'adaptation;
- Avoir une facilité à définir et mettre en œuvre une démarche structurée.

Le consultant devra justifier des qualifications et expertises suivantes :

- Expérience avérée dans le conseil ;
- Connaissances et expériences sur le processus d'élaboration de business plan ;
- Connaissances du marché des capitaux et infrastructures du marché.

8- Candidature

Les dossiers de candidatures doivent contenir :

a. *Une offre technique* détaillée reprenant :

- le CV du consultant détaillant son expérience ;
- les descriptifs et références des réalisations similaires à la présente mission ;
- une lettre de motivation ;

- la méthodologie de travail proposée, qui doit :
 - être claire ;
 - justifier de la compréhension des enjeux et objectifs de la mission ;
 - expliquer la démarche à adopter ;
 - lister des différentes activités et livrables attendus ;
 - inclure le contenu sommaire/canevas du business plan ;
 - contenir un calendrier/ chronogramme des réalisations.